



« Fake news »

ARTICLE DE PRESSE

Toulouse : il se fait abattre de 46 balles dans le corps pour avoir demandé un « pain au chocolat »



C'est une histoire qu'on préférerait être une blague. Mais la tragédie, elle, est bien réelle. Hier aux alentours de 16H15, dans une boulangerie du centre-ville de Toulouse, Benjamin Malot, un jeune touriste parisien de 26 ans a été brutalement mis à mort. Son crime ? Avoir demandé à la boulangère un « pain au chocolat » et non une « chocolatine » comme on l'appelle dans le Sud-Ouest. Récit.

Liliane, 52 ans a été le témoin privilégié de ce terrible fait divers qui s'est déroulé dans cette petite boulangerie située à deux pas de la basilique Saint-Sernin : « Le garçon est entré tout sourire dans la boulangerie. La boulangère était très gentille également. Très polie, comme à son habitude. Puis il a fait sa commande et c'est là que ça a dégénéré. »

Benjamin Malot demande alors un sandwich nordique, une canette de soda mais surtout un « pain au chocolat ». Ignorant qu'à Toulouse et dans la région, les habitants appellent cela une chocolatine. La boulangère entre alors dans une violente colère, comme le raconte Liliane : « Elle s'est mise à lui crier dessus, en lui disant « C'est à moi que tu parles ?! C'est à moi que tu parles ?! » ».

La patronne sort ensuite un pistolet semi-automatique 9mm et le décharge intégralement et **à bout portant** dans la poitrine du touriste parisien. Plusieurs minutes passent, la boulangère semble se calmer. Elle enchaîne même quelques commandes de clients entrés dans sa boulangerie entre temps.

Patrick fait partie de ces clients arrivés sur place après le début de l'incident : « On la sentait encore sous pression. Je lui ai demandé ce qui se passait. Elle m'a raconté le comportement de cet homme puis elle s'est à nouveau énervée et s'est remise à tirer sur lui alors que de toute évidence il était déjà mort. »

Sylvie, la boulangère enragée tire donc à nouveau sur le cadavre de Benjamin Malot. Les témoins affirment l'avoir vu recharger trois fois son arme et les policiers chargés de l'affaire ont également confirmé la présence de 46 balles dans le cadavre du jeune homme.

Une province qui se radicalise ?

Si cette nouvelle a semble-t-il indigné bon nombre de personnes, à Toulouse et dans le Sud-Ouest, on essaie de relativiser la gravité de ce crime : « On se renseigne un peu sur les traditions et les coutumes de l'endroit où on se rend. C'est comme si je décidais d'aller à la Mecque avec une caricature de Mahomet sur mon T-Shirt. Ce qu'il a fait là le gars, c'est plus de l'inconscience qu'autre chose », commente un autre habitué de la boulangerie toulousaine.

Ce fait divers, même s'il devrait être classé sans suite par la justice toulousaine, pourrait bien porter à conséquence à l'échelle nationale. En effet, ce genre d'incident semble se multiplier un peu partout sur le territoire et les pouvoirs publics se disent « vraiment très très inquiets ». On se souvient notamment qu'il y a 2 mois, une famille originaire de Lille avait été **lynchée** à mort sur la place de la Victoire à Bordeaux pour avoir appelé **par mégarde** une « poche » un « sac ».

Le Gorafi, 20/03/2013

<http://www.legorafi.fr/2013/03/20/toulouse-il-se-fait-abattre-de-46-balles-dans-le-corps-pour-avoir-demande-un-pain-au-chocolat/>



COMPRÉHENSION DES ÉCRITS

❖ Lire le texte et répondre aux questions :

1. Quelle est votre réaction en lisant cet article ?

Réponse libre : le rire, la stupeur, la surprise, la réserve, la colère, etc.

2. Connaissez-vous le journal « Le Gorafi » ? Qu'en savez-vous ?

Réponse libre.

Réponse de Wikipédia :) : Le Gorafi (anagramme de Le Figaro) est un site d'information parodique, créé en mai 2012 durant la campagne présidentielle française sur le modèle de The Onion, un journal satirique de fausses informations. Il a aussi été comparé à Infos du Monde et à L'Examineur. La dimension interactive du site permet aux lecteurs de réagir, comme dans les sites d'information, eux-mêmes agissant de façon parodique : langage SMS, utilisation inappropriée des majuscules, faux trolls ou militants politiques.

L'identité des rédacteurs était inconnue⁵ jusqu'en janvier 2014, date à laquelle les deux créateurs — Pablo Mira et Sébastien Liebus — se font connaître dans les médias.

3. Avez-vous déjà été victime d'une « fake news » ?

Oui

Non

Explication : Réponse libre

4. En quoi peut-on qualifier cet article de « satirique » ?

Cet article est satirique puisqu'il se moque de plusieurs aspects de la société française. Par exemple, il tourne en dérision le mot « radicalisation » en évoquant une radicalisation de la province. Il se moque de l'attachement excessif des habitants du Sud-Ouest à certains particularismes régionaux. Il critique la stigmatisation de l'étranger et sa capacité d'intégration.

VOCABULAIRE

❖ Donner une définition ou un synonyme des mots suivants :

1. À bout portant : À une distance très rapprochée de la cible
2. Lyncher : Exécuter sommairement sans jugement régulier et par une décision collective
3. Par mégarde : Par erreur, sans le vouloir, par inadvertance

PRODUCTION ÉCRITE

❖ Rédiger un article de presse satirique sur le thème de son choix. (200 mots)



ARTICLE DE PRESSE

Les « fake news » sont d'abord « un marché »

L'économiste Philippe Askenazy explique, dans sa chronique mensuelle, qu'à travers les « fake news », le lecteur recherche avant tout un élément qui va confirmer ou amplifier ses croyances, mais pas les modifier.

L'éclairage. La mésinformation est un thème de recherche ancien dans de nombreuses disciplines académiques, dont l'économie, qui s'intéressent à ses acteurs, ses mécanismes, ses conséquences, ou encore ses régulations.

Depuis que les « fake news » sont au centre d'un important débat public, les chercheurs expriment une grande réticence au contrôle de l'information par l'Etat. Une loi contre les « fake news » apparaît, en effet, fort dangereuse. Une définition stricte des « fake news » comme une information dont le caractère erroné est vérifiable, intentionnellement diffusée et pouvant influencer le public, est en pratique inopérante. Car vérifier et démontrer l'intention demande du temps, et des moyens non négligeables.

De plus, bloquer la circulation d'information en temps réel – et non éventuellement censurer ou condamner a posteriori – nécessitera une définition bien plus large et floue de la fausse information, et donc une inévitable restriction de la liberté d'opinion.

Au mieux, l'usage d'une telle loi par l'Etat sera paternaliste. Au pire, la tentation de manipuler l'information sera grande, surtout en période électorale. Dans le cadre français, le filtre par un juge serait insuffisant, d'autant que la dépendance du parquet à la chancellerie sera maintenue. Que ferait d'un tel outil un Trump s'il était au pouvoir en France ? Par ailleurs, un contrôle étatique dans une démocratie légitimerait ceux déployés par les régimes autoritaires, participant ainsi du recul mondial des libertés.

Erosion de la crédibilité des médias traditionnels

Une loi ne peut donc servir la démocratie que si les « fake news » sont une menace plus significative encore. On ne peut nier qu'avec l'érosion de la surface et de la crédibilité des médias traditionnels et le développement des réseaux sociaux, la circulation de l'information a été bouleversée.

Mais quel en est, à l'heure actuelle, l'impact réel, notamment sur l'électeur ?

Les travaux d'Ekaterina Zhuravskaya (Ecole d'économie de Paris) sur la Russie montrent l'impact massif de l'information sur le vote. Mais de tels résultats sont obtenus justement dans des environnements contrôlés par des régimes autoritaires.

En revanche, Royaume-Uni et Etats-Unis sont deux grandes démocraties où l'information est abondante et pluraliste. La simultanéité entre le phénomène des « fake news » véhiculées sur les réseaux sociaux et la surprise de l'élection de Trump et du Brexit a été vite traduite en lien de causalité par des analystes, notamment ceux qui n'avaient pas su anticiper ces résultats. Depuis, des travaux ont essayé d'établir cette causalité.

Or, les preuves s'avèrent bien **ténues**. Par exemple, deux économistes américains Hunt Allcott (université de New York) et Matthew Gentzkow (Stanford) ont constitué une base des principales « fake news » de la campagne américaine et ont montré que ces « fake news » n'ont pu faire l'élection de Trump (« Social Media and Fake News in the 2016 Election », Journal of Economic Perspectives n°31 /2, 2017).

Rentabilité

Les sciences comportementales offrent une explication à ce faible impact. A travers les « fake news », le lecteur recherche avant tout un élément qui va confirmer ou amplifier ses croyances, mais pas les modifier : « je déteste Hillary Clinton, je vais donc **me délecter** de fausses informations sur elle, même les plus aberrantes ».

Un tel comportement a un impact majeur sur le marché des « fake news ». Car il s'agit bien d'un marché. Ce qu'ont apporté les réseaux sociaux, Internet en général, au thème classique de la mésinformation, c'est qu'inventer et faire



circuler des « fake news » génère du trafic et, in fine, une rémunération au clic.

En dehors de toute idéologie, elles rapportent d'autant plus que le marché des lecteurs est vaste. Or, l'électorat populiste est justement **friand** d'informations alternatives à celles des médias installés. Ainsi, il est bien plus rentable d'inventer et diffuser des « fake news » contre Hillary Clinton, contre l'Europe, contre les réfugiés.

Avant de restreindre les libertés au nom de dangers non démontrés, essayons donc de tuer ce marché. Par exemple, on pourrait imposer aux opérateurs que la rémunération au clic vers une information politique soit mise en réserve quelques mois ; et si, après l'élection, un juge déclare l'information erronée, alors ces revenus reviendraient à l'Etat...

Le Monde, 30/01/2018

http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/30/les-fake-news-sont-d-abord-un-marche_5249201_3232.html#btrISxFO44Z2e01R.99

COMPRÉHENSION DES ÉCRITS

❖ Lire le texte et répondre aux questions :

1. Donner une définition de « fake news » :

La définition de l'article est : « une information dont le caractère erroné est vérifiable, intentionnellement diffusée et pouvant influencer le public ».

2. Quels sont les problèmes posés par une loi sur la véracité de l'information ?

Les problèmes posés par une loi sur la véracité de l'information sont : les moyens matériels, humains et financiers qu'un tel contrôle demanderait, la restriction de la liberté d'opinion, et l'opportunité de manipulation de l'information.

3. En quoi la sphère de l'information est-elle modifiée ?

La sphère de l'information est modifiée dans la mesure où les médias traditionnels perdent en visibilité et en crédibilité, et avec le développement des réseaux sociaux.

4. La causalité information > vote est indéniablement prouvée.

Vrai

Faux

Justification : « Or, les preuves s'avèrent bien ténues. »

5. En quoi les « fake news » sont-elles un marché ?

Les fake news sont un marché dans la mesure où il y a une demande qui crée de l'offre et génère une rémunération au clic grâce au trafic.

VOCABULAIRE

❖ Donner une définition ou un synonyme des mots suivants :

1. Tenu : **Mince, léger**
2. Se délecter de : **Savourer, se réjouir de**
3. Être friand(e) de : **Être passionné(e) / gourmand(e) de**